



SE-UNSA
Section départementale du Vaucluse
5 rue Favart 84000 AVIGNON
04 90 82 36 60
84@se-unsa.org

Avignon, le 5 avril 2012

Objet : Livret Personnel de Compétences numérique

Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale,

l'expérimentation prévue et annoncée du livret scolaire numérique pour cette année scolaire n'a pas pu se mettre en place faute d'un accord de la CNIL. Celle-ci est toujours en phase d'expertise du dispositif et n'a pas rendu son avis définitif. Le ministère reporte donc la phase expérimentale à l'année scolaire 2012-2013.

Par contre, le Livret Personnel de Compétences numérique (LPC) numérique qui, lui, a reçu l'accord de la CNIL, sera mis en œuvre cette année mais seulement dans les écoles volontaires car des problèmes pratiques restent à régler comme l'existence d'une seule clé OTP par école, celle du directeur. Son utilisation ne peut pas être rendue obligatoire localement. Or il apparaît que certaines écoles non volontaires seraient fortement « incitées » à rentrer dans ce dispositif. Nous souhaitons donc rappeler ici que le volontariat est encore la règle pour ce dispositif.

Restant à votre disposition pour échanger avec vous sur ce dossier, veuillez agréer, Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale, mes salutations distinguées,

Denis OLIVIER
Secrétaire départemental du SE-UNSA du Vaucluse